



PRÉFETE
DU LOIRET

Liberté
Égalité
Fraternité

dossier n° PC 045 053 23 B0014

date de dépôt : 14 décembre 2023

demandeur : ENGIE PV BRIARE, représentée par
Monsieur RAYMOND Yannick

pour : Projet de parc photovoltaïque au sol compatible
avec une activité d'élevage ovin d'une superficie
totale de 24,3 ha et d'une puissance de 18 190 kWc

adresse terrain : lieu-dit Terres de la Balottière, à
Briare (45250)

Direction Départementale des Territoires
SUADT / Pôle Urbanisme
131, Faubourg Bannier
45042 ORLÉANS

Mairie de OUZOUEUR-SUR-TREZEE
1 Grande Rue
45250 OUZOUEUR-SUR-TREZEE

Affaire suivie par :
Guillaume LEMAIRE
Tél. Montargis : 02 38 28 30 65
Tél. Orléans : 02 38 52 48 07
guillaume.lemaire@loiret.gouv.fr

mairie-secretariatg@ouzouer-trezeee.fr

recommandé avec AR n°

CONSULTATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET GROUPEMENTS INTÉRESSÉS

Dans le cadre des dispositions de l'article L 122-1 V) du code de l'environnement et de l'article R 423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier relatif à la demande d'avis pour le dossier relatif à la demande susvisée.

L'envoi du dossier ayant été réalisé par message électronique, vous voudrez bien consulter votre boîte mail sur ce sujet.

Cet avis devra être rendu sous forme d'une délibération du conseil.

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Fait, le 23 janvier 2024
L'instructeur,



G. LEMAIRE

Nota Bene :

La Commune - où se situe le projet - est limitrophe de la vôtre. C'est à ce titre que votre avis est recueilli.

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13 (dont 1 pouvoir)

Date de la Convocation

05 Mars 2024

Date d'affichage

OBJET

10/ D14032024-10 – CONSULTATION POUR AVIS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS INTERESSES AU REGARD DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES NOTABLES DE PROJETS SUR LEUR TERRITOIRE CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL COMPATIBLE AVEC UNE ACTIVITE D'ELEVAGE OVIN D'UNE SUPERFICIE TOTALE de 24,3 ha et d'UNE PUISSANCE DE DE 18 190KWc lieudit Les TERRES DE LA BALOTTIERE A BRIARE-AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du Conseil Municipal

L'an : Deux mil vingt-quatre

et le : quatorze mars

à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de M. Denis GERVAIS, Maire.

Présents : Mmes et M. Pascal VATAN, Valérie CAILLAUT, Patrick LELOUVIER, Francine MOLINET, Michèle MARTEAU-BOUESSAY, Benoît SAVOLDELLI, Sandra GIMONET, Willy CAMUS, Éric GONZALEZ, Anne LECLERCQ, Jérémy PARIS

Absent(s) excusé(s) : Mmes et M Josiane LE LANN (pouvoir à Mme Sandra GIMONET)

Absent(s) Mmes et M. Philippe SCHERER, Karine DION

Secrétaire : Francine MOLINET

Dans le cadre des dispositions de l'article L 122-1 V) du code de l'environnement et de l'article R 423-9 du code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire, l'avis de la commune est sollicité sur le dossier suivant :

Projet de parc photovoltaïque au sol compatible avec une activité d'élevage ovin d'une superficie totale de 24,3 ha et d'une puissance de 18 190 KWc lieudit Les Terres de la Ballotière à Briare.

Cet avis devra être rendu sous forme d'une délibération du conseil.

(En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, cet avis sera réputé favorable).

Considérant les éléments du dossier évoqué,

Le Conseil Municipal

EMET, à 12 voix pour et 1 abstention (M. Willy Camus), un avis favorable sur ce dossier.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en s/préfecture

Le :

Et publication ou notification

Le :

Le Maire
Denis GERVAIS



La Secrétaire
Francine MOLINET